



Déclaration liminaire du SE-Unsa 30 CAPD du jeudi 14 décembre 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus en cette CAPD,

Réunis ce jour, d'abord pour voter le règlement intérieur de la CAPD puisqu'au cours de la CAPD du 15 juin 2023 les modalités de vote n'ont pas été respectées (la voix des membres titulaires de l'administration n'ayant pas été recueillie), les représentants du personnel du Se-Unsa regrettent que le nouveau RI ne stipule pas explicitement le point relatif aux questions diverses dans l'ODJ comme cela était le cas précédemment.

Le Se-Unsa reste attaché à un dialogue social de qualité pour réduire les tensions sociales en temps de crise. Et actuellement, l'Education nationale traverse une crise de recrutement sans précédent.

Le nombre de postes non pourvus, le nombre de démissions ou de ruptures conventionnelles ne cessent d'augmenter année après année. Le métier d'enseignant n'attire plus, il rebuterait même. L'Education nationale n'offre plus les moyens d'exercer son métier sereinement dans le respect et la prise en compte du bien-être des acteurs de l'école. Des enseignants chevronnés, expérimentés et reconnus ont la volonté de quitter l'Education nationale pour exercer parfois ailleurs et autrement. Ils sont alors remplacés par du personnel contractuel parfois informé mais non formé.

Pour le département du Gard 113 postes sont restés vacants après le mouvement 2023. Le jour de la rentrée, les élèves auraient bien eu un adulte devant eux. Mais pas systématiquement un enseignant. Enseigner ne s'improvise pas et une formation initiale sérieuse s'impose si l'on veut un service public d'éducation de qualité.

Quand bien même un adulte était bien présent devant chaque classe ce jour de rentrée, force est de constater que ce n'est plus le cas aujourd'hui et que de nombreux remplacements ne sont pas assurés, dans nos écoles gardoises. Quelle véritable continuité pédagogique peut être mise en place ? Ne met-on pas nos élèves et les agents dans une position inconfortable et même insupportable ? Quid du service public compétent promis et dû ?

Lors du dernier CDEN, vous nous annonciez Monsieur le DASEN qu'en ce qui concerne le remplacement, depuis 2021 des efforts ont été faits dans ce domaine et ont permis d'améliorer la situation pour retrouver un taux de remplacement à 12,17% du socle d'emploi

dédié aux remplacements. Pourtant sur le terrain la situation se tend. En effet de nombreux enseignants absents pour congé maladie ou en formation restent non remplacés.

Le groupe de travail sur le remplacement initialement prévu le 23/11 a été annulé à votre initiative et aucun indicateur ni date ultérieure n'ont été communiqués à ce jour en direction des représentants du personnel. Par conséquent dans un souci de transparence et pour rendre effectif un dialogue social de qualité nous souhaiterions connaître les indicateurs sur lesquels vous vous êtes appuyés pour avancer ce taux de 12,17%. Nous désirerions également connaître le nombre de classes non remplacées depuis la rentrée 2023 ainsi que le nombre d'autorisations d'absence refusées et accordées avec une répartition des élèves dans les autres classes de l'école. Lors du groupe de travail, nous pourrions échanger sur l'évolution depuis 2021 afin d'apprécier au mieux la situation du remplacement dans notre département.

Nous tenions également à vous alerter sur la date du 31/01/24 minuit pour le retour des demandes d'autorisation d'exercer à temps partiel et de réintégration à temps complet pour l'année scolaire 2024-2025 des personnels enseignants du 1^{er} degré public. L'an dernier la saisie des demandes pouvait se faire du 20/01 au 31/03/2023 (date respectueuse du décret). Le Se-Unsa vous demandera donc de prendre en compte le cas échéant les demandes tardives jusqu'au 31/03 /24 afin de respecter les textes.

Enfin pour des raisons d'organisation nous souhaiterions qu'un calendrier des instances (CAPD, GT) pour l'année nous soit communiqué.

Nous vous remercions pour votre attention,

Pour le SE-Unsa 30

Les élues de la CAPD : Bénédicte ANIORT et Karine OLLIER